

## **Aucun abus reproché au jésuite Léon Lajoie**

Le père Léon Lajoie, responsable de la Mission Saint-François-Xavier de Kahnawake de 1956 à 1990, n'aurait commis aucun délit sexuel contre des enfants, déclare la firme qui a enquêté sur les allégations lancées contre ce jésuite durant l'été et l'automne 2021, au lendemain de la découverte de sépultures anonymes à l'ancien pensionnat de Kamloops, en Colombie-Britannique.

Dans le rapport de son enquête qui vient d'être rendu public par le Conseil mohawk de Kahnawake, le King International Advisory Group indique que seules trois victimes présumées ont pu être identifiées et que deux d'entre elles ont accepté de rencontrer les enquêteurs.

Durant l'automne 2021, des médias ont avancé que quelque vingt membres de la communauté de Kahnawake auraient pu avoir été abusés, durant leur enfance, par le jésuite Lajoie.

Troublés par ces révélations et par le nombre de personnes qui ont dit avoir été agressés par leur confrère, décédé depuis plus de deux décennies, les Jésuites du Canada ont mandaté une firme externe afin de déterminer si ces allégations étaient fondées.

« À ce jour, aucune des dix-sept autres présumées victimes [mentionnées par les médias] ne se sont manifestées », lit-on dans le résumé de l'enquête. De plus, personne dans la communauté mohawk n'a pu les identifier, au point où les enquêteurs se sont demandé « si elles existent » vraiment.

Une des personnes rencontrées était âgée de 6 ans au moment des faits allégués. Ayant été « soumise à des abus émotionnels et physiques extrêmes tout au long de sa vie », les enquêteurs estiment concevable que les souvenir d'enfance de cette présumée victime « aient été sujets à divers degrés de confabulation ». Ils avancent, sans pouvoir partager publiquement leurs raisons, que ses « allégations ne sont pas fondées ».

Le troisième plaignant a déclaré avoir été agressé sexuellement à la Mission Saint-François-Xavier dans les années 1970. La firme d'enquête croit qu'une agression grave a bien été commise mais, « pour des raisons découvertes au cours de notre enquête et selon la prépondérance des probabilités », elle réfute l'idée que le père Léon Lajoie en soit l'auteur. Puisque cette mission était à l'époque sous la responsabilité des Jésuites, le rapport recommande que les Jésuites du Canada ainsi que la communauté de Kahnawake « soutiennent cette personne ».

« Les conclusions à ce jour, sous réserve de toute information complémentaire et telles que présentées dans notre rapport détaillé, ne soutiennent actuellement aucune allégation d'abus sexuels commis par le jésuite Léon Lajoie, à Kahnawake au cours de la période 1956-1990 », conclut le rapport d'enquête.

Au moment de publier, les responsables de la Mission Saint-François-Xavier, du diocèse de Saint-Jean-Longueuil et des Jésuites du Canada n'avaient pas encore commenté les conclusions du rapport d'enquête, remis à la congrégation religieuse le 28 février mais rendu public aujourd'hui par le Conseil mohawk de Kahnawake.

Des victimes alléguées du père Lajoie ont aussi fait signer, durant l'automne 2021, une pétition afin que les restes du jésuite, ensevelis près de l'église où il a œuvré durant plus de trente-cinq ans, soient exhumés et enterrés à l'extérieur du territoire de la communauté mohawk. Ce sont les chefs autochtones d'alors qui ont autorisé, au lendemain de ses funérailles et à la demande de sa famille, que son corps soit enterré à Kahnawake et non à Saint-Jérôme où reposent habituellement les membres de la congrégation.

Les actuels chefs de Kahnawake ont statué que, les 25 et 26 mars 2022, tous les membres de la communauté seraient appelés à voter afin de décider si les restes du père Lajoie peuvent demeurer sur le territoire ou s'ils doivent être exhumés. Si cette dernière option est privilégiée par les Mohawks, les Jésuites du Canada ont déjà indiqué qu'ils assumeront tous les frais du transfert des restes.

-François Gloutnay